



Association pour la Sauvegarde de la Petite Ceinture de Paris et de son Réseau Ferré

Fondée en 1992, l'Association pour la Sauvegarde de la Petite Ceinture de Paris et de son Réseau Ferré (ASPCRF) vise à défendre la continuité de l'ensemble de cette ligne mythique et préconise le maintien de son ADN ferroviaire. L'Association œuvre pour que l'infrastructure, longue de 23 km (Sud, Est et Nord de la capitale) soit préservée pour un usage de transport.

LA PETITE CEINTURE FERROVIAIRE : UNE RESSOURCE MAJEURE EN TERME DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Petite Ceinture ferroviaire est une infrastructure de transport, située dans Paris intra-muros. Actuellement, cette ligne est peu utilisée dans sa dimension de transport.

Dans sa version actuelle, le PLU mentionne la ligne, sauf exceptions, en zone Urbaine de Grands Services Urbains. Cette classification est parfaitement adaptée à cette emprise appartenant à SNCF Réseau. Au printemps 2022, dans le cadre de la révision du SDRIF, le groupe SNCF a d'ailleurs rappelé la nécessité de maintenir l'ensemble de la Petite Ceinture au sein du Réseau Ferré National. De nouveaux usages pourraient ainsi émerger, à un horizon proche : une utilisation mixte de la Petite Ceinture avec un transport à certaines heures pour de la logistique urbaine et une ouverture aux piétons à d'autres moments de la journée. La ville de demain fera sûrement apparaître des usages encore inconnus ou balbutiants.

Nous préconisons donc de conserver cette classification de zone de Grands Services Urbains et de l'étendre aux rares zones qui ne sont pas concernées, au sein du Parc Montsouris, du parc des Buttes-Chaumont et du parc Georges Brassens. De fait, nous déplorons les réflexions actuelles qui viseraient à étendre la classification de zone urbaine verte au secteur de Bercy-Charenton.

Seule la classification en zone Urbaine de Grands Services Urbains nous semble cohérente sur l'ensemble de la ligne.

+ CONTACT

Association pour la Sauvegarde de la Petite Ceinture de Paris et de son Réseau Ferré
11 rue Oswaldo Cruz 75016 Paris / www.petiteceinture.org
01 49 11 48 00
contacts@petiteceinture.org

AXE 1 – UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

Donnez votre avis sur les huit actions clés suivantes :

1/ Renforcer la protection des espaces verts existants, ne plus permettre qu'ils puissent être déplacés dans le cadre de projets urbanistiques ou d'aménagement.

L'association souhaite le maintien du caractère verdoyant de la Petite Ceinture. Le transport ferroviaire est le mode le plus respectueux de l'environnement.

2/ Augmenter le nombre d'Espaces végétalisés protégés (arbres, espaces verts...).

Le développement de l'usage ferroviaire de la Petite Ceinture permettrait de limiter le trafic routier en zone urbaine favorisant ainsi la création d'espaces végétalisés à Paris.

3/ Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter dans les projets de construction les taux des surfaces d'espaces libres à la parcelle.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

4/ Favoriser les mobilités décarbonées (augmentation de la taille des locaux vélos, bornes de recharges pour véhicules électriques).

La remise en place d'une offre de transport sur la Petite Ceinture constitue un levier puissant en faveur des mobilités décarbonées.

5/ Inciter à la construction faiblement carbonée (matériaux bio et géosourcés).

Le transport ferroviaire étant un secteur clé dans le domaine des chantiers «bas carbone», la remise en service de la Petite Ceinture s'inscrirait dans cette dynamique.

6/ Encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

7/ Aller au-delà de la Réglementation énergétique nationale et installer des solutions de productions d'énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments (panneaux photovoltaïques, géothermie...).

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

8/ Conformément au Code de l'urbanisme, prendre en compte les études d'impact santé pour les projets de grande envergure.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville en transition vertueuse et résiliente :

Afin de réduire l'empreinte Carbone en ville, la Petite Ceinture ferroviaire est un élément favorable dans le cadre de la création d'un maillage logistique urbain durable et efficace (page 27 de l'avant-projet).

AXE 2 – UNE VILLE POUR TOUS, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

Donnez votre avis sur les 7 actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 43 à télécharger sur idee.paris.fr

1/ Promouvoir la réalisation de logements, notamment en favorisant la surélévation « à usage d'habitation » (maximum un niveau supplémentaire).

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

2/ Obliger la création de logements dans les projets de bureaux en secteur déficitaire...).

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

3/ Favoriser la mixité sociale en créant de nouveaux emplacements réservés pour les logements sociaux et en abaissant le seuil d'obligation de logements sociaux de 800m² à 500m² pour les projets situés dans des secteurs déficitaires en logements sociaux.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

4/ Favoriser la mixité fonctionnelle en préservant les activités productives et promouvoir l'installation de nouvelles activités (économie sociale et solidaire, agriculture urbaine).

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

5/ Renforcer les protections du commerce et de l'artisanat en protégeant les commerces culturels et en luttant contre les dark stores et les dark kitchens.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

6/ Autoriser les activités et les équipements médicaux de proximité dans les linéaires de protection du commerce et de l'artisanat.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

7/ Identifier de nouveaux lieux pour les équipements publics et la logistique urbaine.

La Petite Ceinture ferroviaire et ses emprises proches représentent de puissants vecteurs de développement d'une politique de logistique urbaine ferroviaire dans Paris.

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville pour tous, productive et solidaire :

L'avant-projet mentionne l'intégration de la logistique urbaine dans la ville pour décarboner le « dernier kilomètre », par la promotion de la mixité fonctionnelle, la préservation des grands sites logistiques existants, le développement des plateformes intermodales : la Petite Ceinture ferroviaire est - de fait- un maillon essentiel de cette ambition.

AXE 3 – UNE VILLE QUI VALORISE ET CONSIDÈRE SES IDENTITÉS URBAINES

Donnez votre avis sur les 5 actions clés suivantes :

1/ Protéger et valoriser les identités de quartiers (hauteurs, façades...) et notamment identifier les tissus modernes remarquables.

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

2/ Favoriser la cohérence esthétique des bâtiments : renforcer l'intégration des constructions dans leur environnement (notamment via les gabarits des constructions), encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels...).

Il convient d'être vigilants quant aux constructions réalisées le long de la Petite Ceinture : les gares (bâtiments-voyageurs) ne doivent pas être dénaturés par de nouveaux bâtiments implantés à proximité immédiate, comme cela a été le cas boulevard Masséna.

3/ Renforcer la protection du patrimoine bâti (bâtiments protégés) et naturel (bois, parcs...).

L'Association préconise la protection des gares en péril de la Petite Ceinture : boulevard Masséna et Balard.

4/ Promouvoir une architecture bioclimatique : sobriété énergétique (construction bois...), logements traversants, jardins d'hiver ou création d'espaces extérieurs, accessibilité des toits...

L'Association n'est pas concernée par cet aspect.

5/ Favoriser les projets de réhabilitation par rapport aux projets de démolition/reconstruction (en prévoyant des dispositions réglementaires incitatives).

L'Association préconise de réhabiliter au maximum le patrimoine immobilier de la Petite Ceinture ferroviaire. Il convient également de préserver tous les espaces fonciers susceptibles d'accueillir une activité ferroviaire de logistique urbaine.

Donnez votre avis sur les évolutions règlementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville qui valorise et considère ses identités urbaines :

Dans le cadre du protocole-cadre SNCF-Ville de Paris signé en 2006 et renouvelé en 2015, le statut des emprises sans usage ferroviaire régulier (23 km dans les parties Sud, Est et Nord de la capitale) est défini sans la moindre ambiguïté : la ligne fait toujours partie intégrante du réseau ferré national et reste dans le giron de SNCF Réseau. La perspective d'une éventuelle remise en service d'une activité de transport sur ce maillon du réseau ferroviaire (à moyen terme) est donc préservée. A court terme, sous l'égide de la Ville de Paris, des aménagements piétonniers et réversibles permettent un accès à certaines sections de la ligne.

Si la Petite Ceinture ferroviaire constitue une réserve de biodiversité, elle est aussi – et surtout – une réserve de capacité de transport. De ce fait, cette ligne représente un enjeu essentiel dans le cadre de cette révision du PLU. Le transport ferroviaire étant le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, il constitue encore et toujours une solution d'avenir et une alternative à l'usage de la voiture et des poids-lourds

Aussi, la Petite Ceinture s'avère d'une rare pertinence pour répondre aux problématiques qui émergeront dans les prochaines années, comme l'augmentation prévisible de la fréquentation de lignes chargées comme la ligne de tramway T3, sur les boulevards des Maréchaux, avec le développement de nouvelles zones d'activités, y compris dans Paris intra-muros, comme Bercy-Charenton, la porte de la Chapelle ou encore Rosa Parks, véritables bassins d'emplois et de logements situés de part et d'autre du périphérique.

Dans sa version actuelle, le PLU mentionne la ligne, sauf exceptions, en zone Urbaine de Grands Services Urbains. Cette classification semble parfaitement adaptée à cette emprise ferroviaire appartenant à SNCF Réseau. Au printemps 2022, dans le cadre de la révision du SDRIF, le groupe SNCF a d'ailleurs rappelé la nécessité de maintenir l'ensemble des emprises de la Petite Ceinture au sein du Réseau Ferré National.

Nous préconisons donc de conserver cette classification de Zone de Grands Services Urbains et de l'étendre aux rares zones qui ne sont pas concernées, au sein du Parc Montsouris, du parc des Buttes-Chaumont et le long du parc Georges Brassens. De fait, nous déplorons les réflexions actuelles qui viseraient à étendre la classification de zone urbaine verte au secteur de Bercy-Charenton. Seule la classification en Zone de Grands Services Urbains nous semble cohérente sur l'ensemble de la ligne.

LES PRESCRIPTIONS LOCALISÉES

Consultez la carte des prescriptions localisées et les emplacements réservés déjà présents dans le règlement en vigueur, complétés par les nouveautés du règlement en cours d'élaboration sur idee.paris.fr.

Vous souhaitez réagir aux prescriptions localisées proposées ou que plus de parcelles soient protégées ou réservées : complétez le tableau Excel, joint à ce cahier d'acteur, proposé en téléchargement sur idee.paris.fr.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Consultez la liste des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles disponibles sur idee.paris.fr.

Donnez votre avis sur les OAP sectorielles :

OAP sectorielle concernée :

Contribution :

LES EXTERNALITÉS POSITIVES

Avancée majeure pour ce PLU bioclimatique, un nouveau système, appelé dispositif des « externalités positives », vise à autoriser les projets architecturaux et urbains considérés comme particulièrement innovants et résilients car ils produisent des bénéfices sur leur environnement urbain grâce à un effort supplémentaire sur des critères vertueux comme la biodiversité et l'environnement, la sobriété énergétique. Tout projet devrait ainsi dépasser un seuil de performance sur trois des neuf critères d'évaluation pour obtenir un permis de construire.

Donnez votre avis sur la proposition de dispositif des externalités positives :

Contribution :
